



## Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 0584  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016  
Date du repérage : 21/09/2023  
Heure d'arrivée : 09 h 00  
Temps passé sur site : 03 h 00

### A. - Désignation du ou des bâtiments

*Localisation du ou des bâtiments :*

Département : ..... **Dordogne**

Adresse : ..... **834 Route des Sources**

Commune : ..... **24220 ST CYPRIEN**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété  
Section cadastrale D, Parcelle(s) n° 724; 725; 726; 1005;1006;1007.**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

**Présence de traitements antérieurs contre les termites**

**Présence de termites dans le bâtiment**

**Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

Documents fournis:

..... **Facture Traitement Anti-Termites**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maison individuelle)**

..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

..... **Nb. de niveaux : 3 (combles inclus)**

..... **Nb. de bâtiments : 4 (petites dépendances comprises)**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**

**24220 SAINT-CYPRIEN (Information au 28/08/2023)**

**Niveau d'infestation faible**

**Arrêté préfectoral**

**Liste des arrêtés**

**12-juin-01 - Arrêté préfectoral - 010803**

**11-sept-01 - Arrêté préfectoral - 011429**

### B. - Désignation du client

*Désignation du client :*

Nom et prénom : ..... **Mr LALLEMAND-BOULLAND Stéphan**

Adresse : ..... **2 Avenue Dode de la Brunerie 75016 PARIS 16**

*Si le client n'est pas le donneur d'ordre :*

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Mandataire immobilier**

Nom et prénom : ..... **SAFTI - Mme SELLIER Aurelie**

Adresse : .....

**24220 ST CYPRIEN**

## C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **BRIQUET Dominique**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **CYRANO DIAGNOSTICS**  
Adresse : ..... **50 route Du Falguyrat**  
**24680 Lamonzie Saint Martin**  
Numéro SIRET : ..... **84326585100017**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **CONDORCET/ALLIANZ IARD**  
Numéro de police et date de validité : ..... **n° 86517808/86517854 - 30 Septembre 2023**  
Certification de compétence **C2927** délivrée par : **LCC QUALIXPERT**, le **20/07/2018**

## D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Rez de chaussée - Cuisine,**  
**Rez de chaussée - Escalier.vers 1er,**  
**Rez de chaussée - Sejour/salon,**  
**Rez de chaussée - Véranda,**  
**Rez de chaussée - Local chaudière,**  
**1er étage - Dégagement,**  
**1er étage - Escalier.vers 2eme,**  
**1er étage - Chambre 1,**  
**1er étage - Chambre 2,**  
**1er étage - Bureau,**  
**1er étage - Salle de bain,**

**2ème étage - Chambre 3,**  
**2ème étage - Coin repos,**  
**2ème étage - Pièce (aménageable),**  
**Extérieur 2 - Atelier,**  
**Extérieur 2 - Garage 1,**  
**Extérieur 2 - Abris de jardin,**  
**Extérieur 3 - Celier,**  
**Extérieur 4 - Garage 2,**  
**Extérieur/Abords - Serre de jardin,**  
**Extérieur/Abords - Souche bois mort,**  
**1er étage - Wc**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée		
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (F1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier.vers 1er	Faux Limon - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B - enduit et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sejour/salon	Sol - carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - enduit et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (F2) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Véranda	Sol - carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, D - Crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Aluminium et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Aluminium et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - Aluminium et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Local chaudière	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Hourdis et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Dégagement	Sol - plancher bois et Ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Moquette mural collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte (P2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P5) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Moquette mural collée	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier.vers 2eme	Faux Limon - bois et Ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Bois et Ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Bois et Ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Bois et Ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Bois et Ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Moquette mural collée	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - plancher bois et Ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - plancher bois et Ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (F1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - plancher bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (F1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Tapisserie et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (F1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>2ème étage</b>		
Chambre 3	Sol - PVC collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Crépi d'intérieur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Tapisserie entre poutres bois peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Coin repos	Sol - plancher bois et Moquette non collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Carreaux de platre/panneaux contreplaqué	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce (aménageable)	Sol - plancher bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Panneaux d'aggloméré et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Panneaux d'aggloméré et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Extérieur 2</b>		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Atelier	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierres et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Eléments de charpente sous tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 1	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierres et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Eléments de charpente sous plaques fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris de jardin	Sol - Aggloméré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Planche bois et Traité	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Traité	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Chevrons sous tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Extérieur 3		
Celier	Sol - Terre battue et roche	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Traité	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Panneaux d'isolant dur fixé	Absence d'indices d'infestation de termites
Extérieur 4		
Garage 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Traité	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Chevrons sous plaques fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Extérieur/Abords		
Serre de jardin	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierres et vitrage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Vitrage	Absence d'indices d'infestation de termites
Souche bois mort	Souches (Bois)	Présence d'indices d'infestation de termites: bois d'apparence feuilleté (élément(s) fortement dégradé(s))
1er étage		
Wc	Sol - plancher bois et ciré	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

## E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

**Rappels réglementaires :**

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

**F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :**

**Néant**

**G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Combles	Charpentes	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, Combles aménagé sous rampant

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

**H. - Constatations diverses :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	<p>Bien meublé.                      Trace d'autres agents de dégradation biologique du bois.                      Atelier encombré.                      Extérieur (Abords) : végétation : Présence d'indice d'infestation de termites sur la grosse souche proche de la maison                      Les zones situées derrière les doublages des murs, sols et plafonds et les parties d'ouvrages en contact avec la maçonnerie n'ont pas été visité par défaut d'accès                      Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique                      Présence général d'injecteur de traitement dans les murs et chassis de fenêtre de l'habitation.</p>

*Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature,*

le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

## I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

**Agent immobilier : Mme SELLIER**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Selon la norme NF P 03-201 Le diagnostic technique « Etat du bâtiment relatif à la présence de termites » consiste à l'examen visuel des parties visibles et accessibles au moyen d'un sondage mécanique des bois.**

**Les zones situées derrière les doublages des murs, sols et plafonds et les parties d'ouvrages en contact avec la maçonnerie n'ont pas été visitées par défaut d'accès.**

**Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire**

## J. – VISA et mentions :

*Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.*

*Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*

*Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.*

*Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.*

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Visite effectuée le **21/09/2023**.

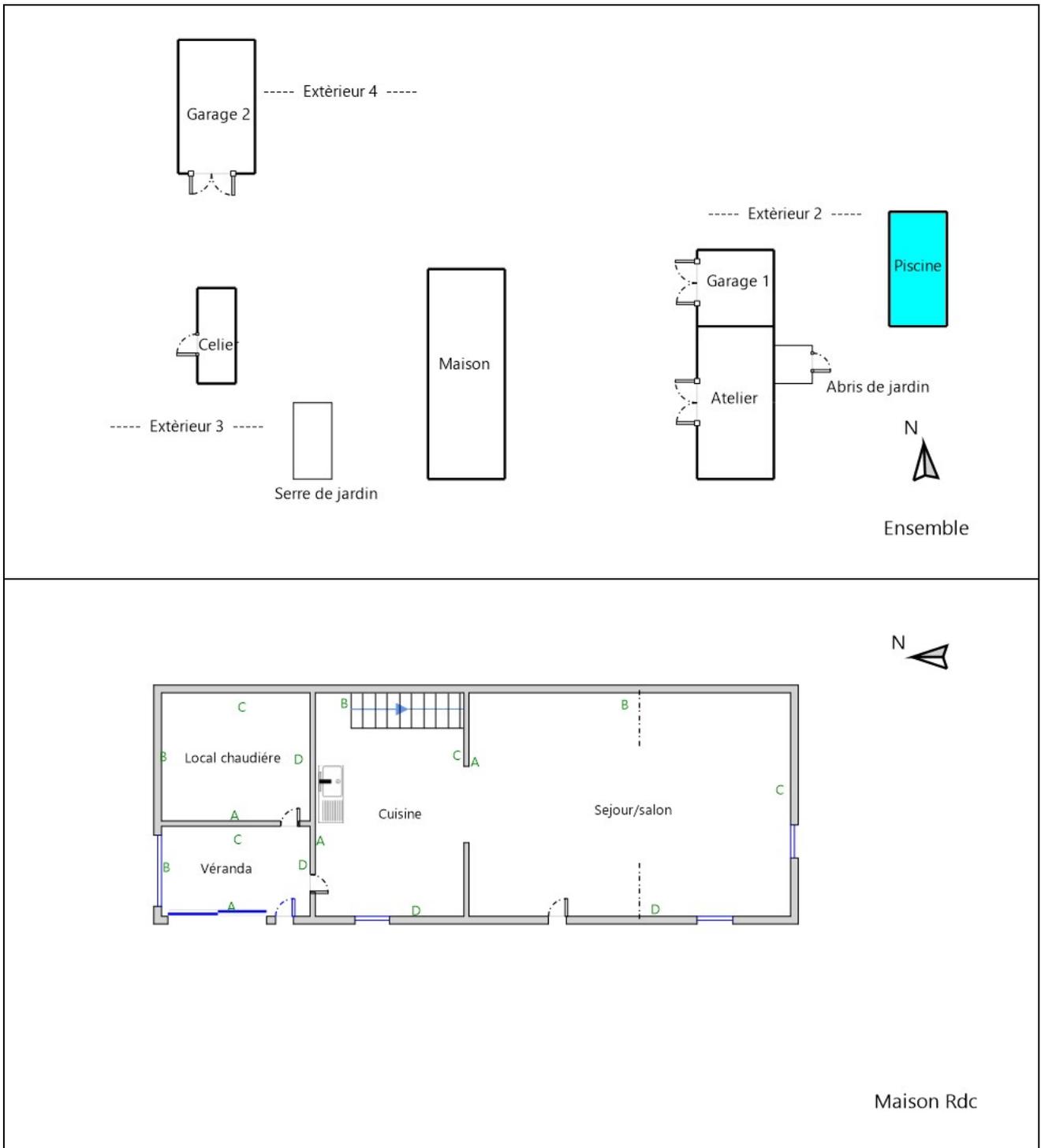
Fait à **Lamonzie Saint Martin**, le **30/09/2023**

**Par : BRIQUET Dominique**

**Signature du représentant :**

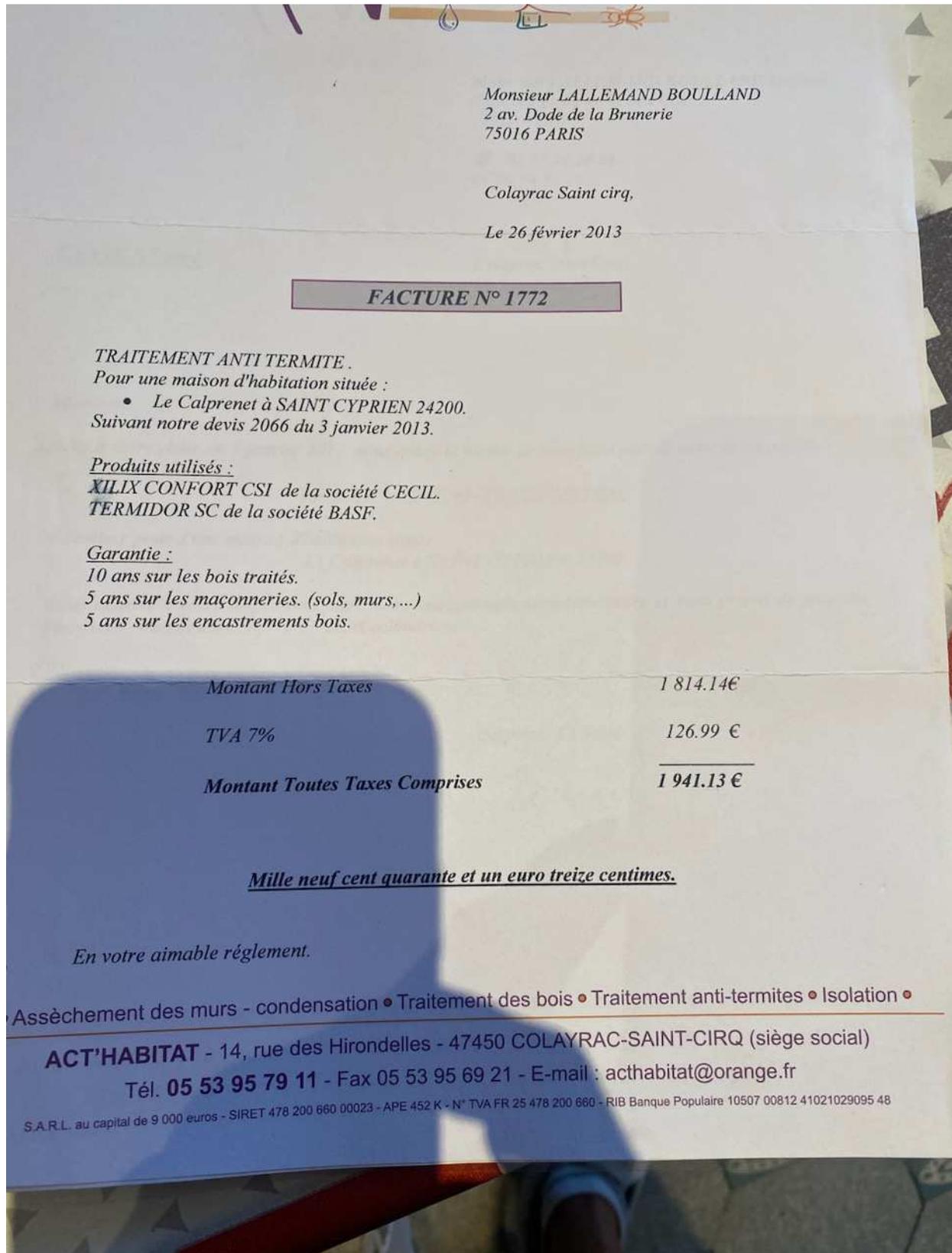


Annexe – Croquis de repérage





Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l’honneur



Facture de traitement Anti Termites

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société BRIQUET DOMINQUE  
50 ROUTE DU FALGUEYRAT  
24680 Lamonzie Saint martin  
Siret n°843 265 851 00017

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/86517854.

### ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA)  
Diagnostic amiante avant-vente et avant location  
Diagnostic de performance énergétique (DPE) et audit énergétique réalisé dans le cadre du DPE et à l'occasion de la vente d'une maison ou d'un immeuble en monopropriété étiqueté F ou G conformément à la loi N° 2021-1104 du 22/08/2021 Climat et Résilience  
Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)  
Diagnostic de l'état des installations de gaz uniquement dans le cadre du DDT  
Diagnostic surface habitable Loi Boutin  
Diagnostic monoxyde de carbone  
Diagnostic termites  
Dossier technique amiante (DTA)

Diagnostic état de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)  
Diagnostic Etats des lieux locatifs  
Diagnostic Exposition au plomb (CREP)  
Diagnostic Loi Carrez  
Diagnostic amiante dans les parties privatives (DAPP)  
Diagnostic Etat des risques et pollutions (ERP)  
Diagnostic Technique Global des immeubles relevant du statut de la copropriété (article L.731-1 du Code de la Construction et de l'Habitation)  
Information sur la présence d'un risque de mères seulement dans le cadre du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) et uniquement dans les zones où les préfetures ont pris un arrêté en ce sens.  
Audit Energétique sans préconisation de travaux

### **La garantie du contrat porte exclusivement :**

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/01/2023 au 30/09/2023.**

### **L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations**

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 86517854), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

**Tél 09 72 36 90 00**

2 rue Grignan 13001 Marseille

[sinistre@cabinetcondorcet.com](mailto:sinistre@cabinetcondorcet.com) - [www.cabinetcondorcet.com](http://www.cabinetcondorcet.com)

Service Réclamation : [contact@cabinetcondorcet.com](mailto:contact@cabinetcondorcet.com) - 2 rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR  
Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution- 81 rue Taitbout 75009 Paris

<b>TABLEAU DE GARANTIE</b>
----------------------------

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 €par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 €par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 €par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 €par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 €par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 €par sinistre avec un maximum de 600 000 €par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 €par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 €par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 15 décembre 2022

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

[sinistre@cabinetcondorcet.com](mailto:sinistre@cabinetcondorcet.com) - [www.cabinetcondorcet.com](http://www.cabinetcondorcet.com)

Service Réclamation : [contact@cabinetcondorcet.com](mailto:contact@cabinetcondorcet.com) - 2 rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00  
 SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR  
 Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution - 61 rue Tailbout 75009 Paris

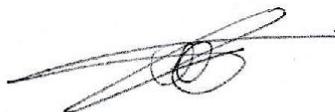

**Certificat N° C2927**
**Monsieur Dominique BRIQUET**

**Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-665 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.**


**dans le(s) domaine(s) suivant(s) :**

<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>20/07/2018</b> au <b>19/07/2023</b>	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>20/07/2018</b> au <b>19/07/2023</b>	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>20/07/2018</b> au <b>19/07/2023</b>	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>12/06/2018</b> au <b>11/06/2023</b>	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>12/06/2018</b> au <b>11/06/2023</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>11/09/2018</b> au <b>10/09/2023</b>	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Date d'établissement le mercredi 25 août 2021**
**Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative**

P10  


**Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).**

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018


**Certificat N° C2927**
**Monsieur Dominique BRIQUET**

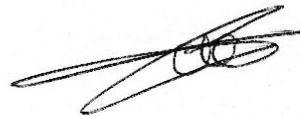

**Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.**

**dans le(s) domaine(s) suivant(s) :**

<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>20/07/2023</b> au <b>19/07/2030</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>12/06/2023</b> au <b>11/06/2030</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>20/07/2023</b> au <b>19/07/2030</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>11/09/2023</b> au <b>10/09/2030</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>20/07/2023</b> au <b>19/07/2030</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>12/06/2023</b> au <b>11/06/2030</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 13 juin 2023

**Marjorie ALBERT**  
 Directrice Administrative

*P10*


**Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
 Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).**

F09 Certification de compétence version N 010120  
 LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES  
 Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
 sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018